

LE DEVOIR DE MÉMOIRE

Vous aviez le choix entre 2 options :

- Il faut garder une trace des épisodes les plus sombres
- Il faut éviter de se souvenir du passé pour ne pas être influencé

Y A-T-IL UN SENS À ÉVOQUER LES ÉVÉNEMENTS GRAVES DU PASSÉ DEVANT LES JEUNES GÉNÉRATIONS ?

PLUS SPÉCIFIQUEMENT, LE MAINTIEN D'UNE MÉMOIRE DU PASSÉ EST-IL UN « DEVOIR », UNE OBLIGATION MORALE ?



QUE DIT LA LOI ?

En mars 2009, un Décret sur le devoir de mémoire a été voté en Fédération Wallonie-Bruxelles. Son objectif est de soutenir toutes les initiatives liées à ce devoir de mémoire et qui favorisent, surtout chez les jeunes, « la réflexion critique, le développement d'une citoyenneté responsable et la promotion des valeurs démocratiques ».



On ne se souvient donc pas du passé pour lui-même, mais bien pour amorcer une dynamique formatrice chez les jeunes.

Cette dynamique permettra alors d'éviter le retour des déviances passées et, mieux encore, d'ouvrir les yeux sur les injustices d'aujourd'hui.

Le lien entre le devoir et mémoire et la jeunesse s'impose alors comme une évidence teintée d'espoir